

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le vingt novembre à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mr JACQUINET Benoît, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mme SONGY Catherine, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent excusés : Mme CARRE Annick, Mme LELOUP Sylvie

Mme Annick CARRE a donné pouvoir à Mme Marie-Pierre RAUX,
Mme Sylvie LELOUP a donné pouvoir à Mr Jérémy ADAM.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Jérémy ADAM est désignée pour remplir cette fonction.

GRUPE DE TRAVAIL CHEMINS COMMUNAUX COMMUNE/ASSOCIATION FONCIERE DE MATOUQUES :

Mr Benoît Jacquinet indique qu'il y a lieu de modifier quelques points dans le projet de convention à passer avec l'association foncière :

- 1^{er} point : la durée de la convention doit être de 3 ans et non de 5 ans,
- 2^{ème} point : ajouter au paragraphe 3 la mention suivante « **La commune de Matougues, seule responsable des chemins communaux...** »
- 3^{ème} point : modifier le taux horaire d'entraide à **45,21 € HT de l'heure.**

Le conseil municipal donne son accord sur ces 3 points et demande à Mr Jacquinet, responsable du groupe de travail, d'en informer le Président de l'Association Foncière afin qu'il réunisse son bureau pour statuer sur le nouveau projet de convention.

DEVIS QUINCAILLERIE DU MARCHÉ :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer tous les cylindres et les clés des portes du bâtiment « Mairie et Salle des Fêtes ». Des devis ont été demandés à la Quincaillerie du Marché et à la société Bruhat.

Après présentation de ces devis, Mr le Maire propose au conseil municipal de statuer :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De retenir** le devis de la Quincaillerie du Marché mieux disant qui s'établit à la somme de (compris déplacement et pose) : **3 206.18 € TTC,**
- **D'inscrire** cette dépense au budget 2020.

DECISIONS MODIFICATIVES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Procède au vote de virement de crédits suivants sur le budget Principal 2020 :

CREDITS A OUVRIR :

Dépenses d'investissement:

| Chap. | Article | Opération | Objet | Montant |
|-------|---------|-----------|---|-------------------|
| 10 | 10226 | OPFI | Taxe d'aménagement (trop perçu Segailat) | +410.00 |
| 16 | 1641 | OPFI | Remboursement annuité d'emprunt – capital | + 2 400.00 |
| | | | TOTAL | + 2 810.00 |

Dépenses de fonctionnement :

| | | | | |
|----|-------|--|--|-----------------|
| 66 | 66111 | | Remboursement annuité d'emprunt - intérêts | + 141.00 |
| | | | TOTAL | + 141.00 |

CREDITS A REDUIRE :

Dépenses d'investissement :

| Chap. | Article | Opération | Objet | Montant |
|-------|---------|-----------|--------------------|-------------------|
| 21 | 2111 | 19 | Réserves Foncières | - 2 810.00 |
| | | | TOTAL | - 2 810.00 |

| | | | | |
|-----|-----|--|--------------------|-----------------|
| 022 | 022 | | Dépenses imprévues | - 141.00 |
| | | | TOTAL | - 141.00 |

AMORTISSEMENTS FONDS DE CONCOURS DU SIEM (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2321-2-27 et R.2321-1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'adopter la durée d'amortissement suivante :

| BIEN | DUREE D'AMORTISSEMENT |
|---|-----------------------|
| Fonds de concours SIEM pour les travaux de requalification de la Grande Rue 1 ^{ère} phase solde, 2 ^{ème} et 3 ^{ème} phases | 10 ans |

RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS :

Le conseil municipal, après s'être fait présenté, le rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglo adopte celui-ci par 14 Pour et 1 Abstention.

FPIC : INFORMATION DE LA PREFECTURE :

Mr le Maire indique qu'un mécanisme de péréquation appelé FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

C'est ainsi que pour l'année 2020 notre commune percevra une somme de 4252,00 euros.

GRANDE RUE : POINT SUR LES TRAVAUX :

Mr Gilbert PERNET fait le compte-rendu des travaux Grande Rue : le pavage devant la mairie est terminé, le revêtement syntiflex sur les parkings devrait être posé avant la mi-décembre. Puis l'enrobé de la route sera réalisé avant le 18 décembre 2020.

ZONE ARTISANALE :

Mr Gilbert Pernet indique que la pose des bordures est réalisée, le réseau AEP a également été mis en place par l'entreprise Martins (moins disant 9000 € HT au lieu de 15000 € devis Nord Est TP), l'entreprise CEGELEC a terminé de mettre en place les compteurs et armoire de comptage ainsi que les candélabres.

Reste à effectuer l'enrobé et les accodrains.

MICRO CRECHE ET 5 LOGEMENTS DE LA RIC :

Mr Gilbert Pernet précise que la grue de l'entreprise VM Bâtiment est mise en place, les fondations sont coulées et le vide sanitaire est terminé.

Concernant les 5 logements rue des Juifs : les trois en fonds de parcelle sont couverts, les fenêtres et portes sont posées. Par contre, pour les 2 logements sur la rue le chantier a pris du retard.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS :

Mr le Maire fait le compte rendu de la réunion du conseil communautaire, il indique que le conseil communautaire a décidé la création de chèque relance à hauteur de 200 000 € (il s'agit d'un chèque dont le montant est majoré de 25 % : un chèque de 8 € à l'achat aura une valeur de 10 €) et de verser à la ville de Châlons en Champagne une participation de 200 000 € pour financer le dispositif « chèque relance » qui s'appliquera à tout le territoire de l'agglo.

Enfin, il a été question des perspectives d'investissement à réaliser par l'agglo jusqu'en 2026.

QUESTIONS DIVERSES :

Syndicat de démoustication :

Mr Rémy Grelet, délégué au syndicat de démoustication, a assisté à une réunion le 6 novembre 2020, il fait le résumé de cette séance : il indique que le syndicat a été créé il y a 20 ans par 7 communes dont Matougues.

Aujourd'hui le syndicat réunit 21 communes allant de Fagnières à Magenta.

Mr Grelet précise que ce sont les moustiques femelles qui piquent et que d'ici 20 ans le moustique tigre se sera présent sur tout le territoire français.

Concernant les cotisations qui sont versées par les communes, il y a une part fixe de 707.65 € plus une cotisation de 2.05 € par habitants.

Mr Grelet indique que le traitement est réalisé par hélicoptère le produit est actif 3 jours, un autre traitement existe sous forme de granulés, épandu également par hélicoptère, il serait efficace 8 semaines, mais l'inconvénient c'est qu'il est beaucoup plus cher.

En fin d'année, le syndicat va demander aux communes de se prononcer en faveur d'un traitement qui leur aura été proposé.

Enfin, Mr Grelet dit qu'il faut communiquer auprès des habitants pour les prévenir de ne pas laisser d'eau stagnante pour éviter la prolifération des larves de moustiques.

ABRI DE JARDIN :

Mr Thierry Gauthier-Gensoul signale qu'un abri de jardin a été acheté et qu'il sera mis en place sur le terrain à l'arrière de la maison du 4 rue des Juifs comme cela était prévu par l'ancien conseil municipal.

CONTENEUR AITRE :

Le conteneur de l'association AITRE a été déplacé juste à côté du château d'eau. Ainsi, il sera plus accessible aux usagers et reste toujours visible de la RD3.

ECOLE :

De nombreux véhicules circulent rue de Haut, notamment devant l'école aux horaires interdits.

Mr le Maire indique que les gendarmes sont intervenus plusieurs fois afin de faire de la prévention.

Une réunion a eu lieu sur place avec Mr Arrouart, Maître d'œuvre, Mr le Maire et Mr Gilbert Pernet afin de trouver des solutions pour renforcer la sécurité aux abords de l'école :

Sont prévus notamment la mise en place de barrières le long du parking Fagot, un marquage au sol et la pose de panneaux supplémentaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22H25.

Le Maire,

Bruno ADNET